

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Jeudi 5 JUIN 2025

Le président du conseil d'Administration ouvre la séance à 18h13.

Le quorum est atteint : treize membres du conseil d'administration sont présents. M BARBIER est secrétaire de séance.

- Point 1 Approbation du compte-rendu du CA du précédent
- Point 2 Répartition DHG
- Point 3 DBM
- Point 4 : Projet pédagogique
- Point 5 : Modification RI

1/ Monsieur CHARLIER, Président, soumet au vote le CR du CA précédent.

Il procède au vote.

Vote : 13 pour.

2/ Répartition DHG :

M. CHARLIER explique le principe de la DHG aux membres du CA, et en particulier aux représentants des parents d'élèves. La Dotation Horaire Globale est l'ensemble des heures allouées à l'établissement. Elle doit être répartie entre toutes les disciplines pour répondre aux besoins des élèves. M.CHARLIER détaille la répartition de la DHG par discipline et par classe.

A 19h16, M. CHARLIER procède au vote.

Vote : 13 pour

Monsieur CHARLIER informe que le lycée sera doté de 10,5 IMP (Indemnité pour des Missions Particulières). La répartition des IMP n'étant pas soumis au vote, elle se fera à la rentrée.

Monsieur CHARLIER informe les membres du CA que le nombre de parts de Pacte passe de 86 pour l'année 2024-2025 à 50 pour l'année 2025-2026.

3/ DBM :

Le Gestionnaire, M. LE CLEZIO, demande l'autorisation d'un prélèvement sur fonds de roulement de 14 000€ répartis comme suit :

- 10 000€ pour des travaux de peinture en salle des professeurs et sur les grilles de l'établissement
- 3 000€ pour l'achat d'un broyeur à déchets verts
- 1 000€ pour l'achat de produits d'entretien

Autorisation donnée au gestionnaire.

Vote : 13 pour.

4/ Projet pédagogique

Mme GALLOIS, proviseure adjointe, présente un projet pédagogique pour le secteur industriel. M. BOYER, professeur de construction, propose de mettre à disposition une moto. Les élèves pourront réaliser, à partir de cette moto, des dessins industriels, du design, de la modélisation 3D, etc. La moto sera installée dans les ateliers dans un espace protégé. Par mesure de sécurité, le réservoir sera entièrement vidé et la batterie retirée.

M. CHARLIER procède au vote.

Vote : 13 pour.

5/Modification RI

Mme PROVOST, CPE, propose 2 modifications dans le règlement intérieur :

- ajouter un tableau sur les horaires d'ouverture de la grille
- ajouter dans le RI « la puff et la cigarette électronique sont interdites ».

M. CHARLIER procède au vote.

Vote : 13 pour.

Fin de la séance à 20h.

